

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-364 du 4 novembre 1982

PORTANT nomination du Camarade Mohamed DAMIEN en qualité de liquidateur de la Société Béninoise de Palmier à Huile (SOBEPALH).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU le décret n° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret n° 82-363 du 4 novembre 1982 portant fixation des modalités de la liquidation de la Société Béninoise de Palmier à Huile (SOBEPALH),
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 novembre 1982,

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Camarade Mohamed DAMIEN est nommé liquidateur de la Société Béninoise de Palmier à Huile (SOBEPALH),

Article 2. - Le Ministre du Commerce, le Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 4 novembre 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

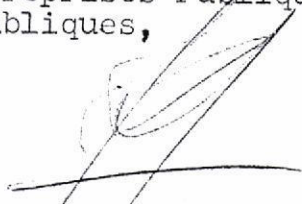
.../...

Le Ministre du Commerce,



Manassé AY. YI

Le Ministre de l'Inspection
des Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,



Alidou KOUSSE

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions: PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 CPC2 SPD2 IGE et ses
sections 4 MIMÉ-NIEPSEP-MC-MJP 24 autres Ministères 16 Dossier
SOBEPALH 4 Chamb.Com.4 SONICOG 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc.3 UNB-FASJEP
BN 6 DPE-DLC-INSAB 6 JORPB 1 Intéressé 1